



Programme d'Aménagement Côtier
du Rif central (PAC Maroc)



Rapport de
l'Atelier de clôture
(Chefchaouen, le 10 juin 2010)



DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC) DE LA ZONE COTIERE du Rif CENTRAL

(Chefchaouen, le 10 juin 2010)

Introduction

1. Conformément à l'Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier (PAC) de la zone côtière du Rif Central, signé le 29 octobre 2007 entre le Gouvernement marocain, représenté par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement/ Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), représenté par l'Unité de Coordination (MEDU) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) en tant que coordinateur général du Projet et par le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) en tant que Centre du PAM responsable de l'exécution du Projet, un atelier de clôture s'est tenu à Chefchaouen, le 10 juin 2010.

2. Les objectifs de cet atelier ont été les suivants :

- rappeler les conditions d'initialisation, de mise en œuvre et de déroulement du projet ;
- présenter les principaux résultats des activités thématiques et transversales et de leur intégration;
- tenir un débat général sur les résultats du PAC ;
- discuter des conditions de pérennisation du PAC et proposer des recommandations pour l'après-PAC.

Participation et ordre du jour

3. Une cinquantaine de participants représentant les autorités, institutions et organisations nationales et locales (Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima) ont pris part à cet atelier qui a aussi vu la participation des représentants de deux centres du PAM : le CAR/PAP et le CAR/ASP. La liste complète des participants figure en annexe 1 du présent rapport.

4. La conférence s'est déroulée selon l'ordre du jour annoté dans le programme de l'atelier et présenté en annexe 2.

Allocutions d'ouverture (Président de la séance : M. Chaoui)

5. La conférence a été ouverte par une allocution prononcée par M. Mohamed Chaoui, qui au nom du Coordonnateur national du PAC, a d'abord souhaité la bienvenue aux représentants du CAR/PAP et du CAR/ASP et remercié tous les autres participants pour avoir répondu à l'invitation. Il a saisi l'occasion pour adresser les plus vifs remerciements au PAM et ses Centres, pour avoir appuyé la réalisation de ce projet et plus particulièrement le CAR/PAP, notamment M. Marco Prem, Directeur adjoint du CAR/PAP, et Mme Zeljka Skaricic Coordinatrice pour le PAC- Maroc, ainsi que le représentant du CAR/ASP M. Atef Ouerghi. Des remerciements ont également été adressés aux autorités locales des deux provinces de Chefchaouen et Al Hoceima, aux acteurs nationaux et locaux, ainsi qu'aux consultants nationaux et ceux du PAM et du CAR/PAP.

M. Chaoui a ensuite souligné que l'équipe PAC-Maroc peut se féliciter pour avoir atteint les objectifs immédiats du projet, notamment le renforcement des capacités en matière de GIZC et de développement durable et l'identification d'actions concertées visant la protection des

ressources naturelles et culturelles de la zone du PAC. Il a enfin rappelé que et l'engagement actuel du pays dans un certain nombre de processus, tels que la régionalisation, la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable et le projet de loi sur le littoral en cours d'adoption, sont autant de progrès qui augurent d'une volonté politique affirmée, qui contribuera certainement à pérenniser la dynamique engagée vers un développement équilibré et durable de la zone côtière du Rif central.

Le discours d'ouverture complet est porté en annexe 3.

6. Au nom du PAM et du CAR/PAP, Mme Zeljka Skaricic a prononcé à son tour un discours où elle a remercié la Coordination nationale, le CAR/ASP et tous les participants pour leur présence. Elle a mis en avant la dynamique collective que ce projet a générée et qui mérite d'être impérativement entretenue et pérennisée afin de s'inscrire dans la durabilité. Elle a en particulier souligné les principaux volets qui ont permis d'atteindre les objectifs escomptés du PAC, dont notamment l'approche participative, l'engagement de la société civile, l'expertise des équipes nationales, l'appui des centres régionaux du PAM, etc. Enfin, elle s'est félicitée des résultats obtenus pour un tel type de projet, atypique et novateur autour de l'activité centrale de la GIZC, particulièrement complexe et qui a amené toutes les parties prenantes à apprendre "en faisant".

Présentation du projet : Objectifs, déroulement et principaux résultats (Président de la séance : M. Adidi)

7. Mme Maria Snoussi, Chef de projet national, a d'abord rappelé les différentes étapes préliminaires de préparation et de formulation du PAC-Rif central, ainsi que ses objectifs. Elle a ensuite détaillé les modalités de mise en œuvre du projet, en rappelant les structures institutionnelles et opérationnelles du projet. Elle a en particulier insisté sur la stratégie du projet qui a été mise en œuvre en conformité avec le cadre juridique et de planification national, en utilisant comme intrants fondamentaux les documents de planification et de développement existants ou en cours d'élaboration, à savoir notamment:

- la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable ;
- l'étude de l'Audit intégral du littoral ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central (SDAULMC) ;
- le Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne du Maroc (PAIDAR-Med) ;
- la Loi « littoral » qui est en cours d'adoption ;
- le Protocole GIZC qui est dans un stade avancé pour sa ratification par le Maroc.

La présentation a été ensuite axée sur trois volets principaux : (i) la démarche participative ; (ii) l'approche stratégique et prospective basée sur les scénarios tendanciel et alternatif ; et (iii) le Plan d'action.

Concernant le premier volet, Mme Snoussi a rappelé que l'élément fondamental pour l'engagement du processus de développement durable dans la zone côtière du Rif central, est, comme dans toute démarche intégrée, la participation, au sens de l'implication réelle et effective de l'ensemble des parties prenantes aux fins d'appropriation de la problématique de gestion de cette zone côtière. A cet effet, le projet PAC-Rif central a organisé plusieurs ateliers participatifs, ainsi que des sessions de formation et de sensibilisation.

La démarche de la stratégie GIZC a été ensuite présentée, en partant des résultats du bilan diagnostic de la zone du PAC. Ce bilan a permis de mettre en évidence les aspects majeurs de la zone du PAC en termes d'« atouts », « faiblesses », « opportunités » et « menaces ».

Mme Snoussi a développé le constat que globalement, la situation de la zone se caractérise non pas par l'insuffisance des ressources naturelles, mais par la sous-valorisation et l'exploitation non contrôlée de ces ressources, la sous-utilisation du potentiel touristique et la mauvaise utilisation des ressources humaines. Face à cette situation et à ces faiblesses, la zone dispose d'opportunités remarquables, qui doivent être valorisées et exploitées à bon escient.

Elle a ensuite présenté la méthodologie très élaborée qui a permis, à partir de la vision globale et partagée de la problématique de la zone du PAC, de cerner les enjeux en présence et la réponse qui leur est attachée en termes d'objectifs. Une stratégie a été proposée en retravaillant dans une projection prospective différents scénarios d'évolution de la zone du PAC, l'un tendanciel et l'autre alternatif, associés à une analyse de durabilité destinée à veiller à ce que ce développement envisagé s'inscrive dans l'équilibre et donc la durabilité.

Les objectifs prioritaires qui ont été dégagés de cette approche sont les suivants :

- Préservation et valorisation du patrimoine naturel ;
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique ;
- Durabilité de l'activité touristique ;
- Pour un développement territorial équilibré et durable ;
- Pour une meilleure gouvernance de la zone du PAC.

Concernant l'analyse prospective, Mme Snoussi a souligné le fait que dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances observées durant les dernières décennies et en l'absence de politiques et de mesures pour infléchir ces tendances, le territoire du PAC connaîtrait une situation plus grave de son environnement en général et de son littoral et ses ressources naturelles en particulier. On assisterait à une extension de la pauvreté et à des dégradations préoccupantes qui pourraient atteindre le stade de l'irréversibilité. Cela pourrait concerner le couvert végétal, les ressources halieutiques, les ressources en eau, mais aussi l'espace.

Les projections tendanciennes à l'horizon 2025 se sont appuyées sur des éléments chiffrés et ont porté sur les volets suivants:

- l'évolution économique et démographique ;
- les ressources hydriques ;
- la forêt ;
- la biodiversité marine ;
- l'érosion côtière ;
- les risques naturels majeurs ;
- les risques sanitaires (pollutions).

Concernant l'analyse de durabilité systémique et prospective (ADSP), Mme Snoussi a présenté la démarche adoptée et les principaux résultats obtenus par l'équipe en charge de cette activité. Elle a rappelé que sur les 50 indicateurs de durabilité proposés lors des ateliers participatifs, 29 ont été retenus et renseignés. Les AMOEBA qui ont résulté du travail de prospective pour chacun des indicateurs clés et pour les deux provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima illustre bien cette analyse. En effet :

- L'AMOEBEA tendanciel à l'horizon 2020, montre un éloignement de la bande d'équilibre et par conséquent une accentuation des tendances vers la non durabilité du système ;
- Alors que l'AMOEBEA alternatif, ramène vers la bande d'équilibre tous les indicateurs-clés non durables sauf 1 (ID 24) qui reste non durable par défaut à Chefchaouen et par excès à Al Hoceima.

Le dernier volet présenté par le Chef de projet a concerné le Plan d'action (PA) élaboré dans le cadre du PAC et orienté vers une approche d'organisation stratégique de la zone. Mme Snoussi a indiqué que vis-à-vis des 5 thématiques traitées, 68 propositions d'actions ont répondu aux 15 objectifs spécifiques, en se répartissant comme suit :

- Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN) : 20 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques ;
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique (PC) : 8 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques ;
- Durabilité de l'activité touristique (TD) : 9 propositions d'actions répondant à 2 objectifs spécifiques ;
- Pour un développement territorial équilibré et durable (DT) : 15 propositions d'actions répondant à 4 objectifs spécifiques ;
- Vers une meilleure gouvernance de la zone PAC (G) : 16 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques.

Les actions préconisées et répondant à la stratégie adoptée pour tendre vers de nouvelles modalités de gestion conformes aux principes de la GIZC et du développement durable, ont été hiérarchisées et priorisées en fonction des effets multiplicateurs qu'elles induisent. Les principaux critères de classement utilisés sont de deux sortes : (a) des critères spécifiques GIZC (intégration institutionnelle, intégration terre-mer, intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux, transversalité, cohérence institutionnelle, indicateurs, degré de participation) et (b) des critères généraux opérationnels (action préventive ou curative, pertinence, partenaires, financement).

Après ces précisions d'ordre méthodologique, Mme Snoussi a signalé que l'analyse de chacune des 43 actions retenues a permis de retenir une première liste d'actions dont la définition était suffisamment avancée pour pouvoir être présentées sous la forme de « Fiches - Actions » qui sont destinées à entrer dans le futur Plan d'actions prioritaires. Ces actions qui ont fait l'objet de fiches signalétiques, sont décrites selon un modèle commun qui décrit : l'objectif de l'action, ses contraintes et atouts potentiels, l'identification des porteurs et des responsabilités spécifiques des acteurs concernés par la réalisation de ces opérations, le coût indicatif, les ressources financières, ainsi que le phasage et le calendrier prévisionnel de réalisation. Les 17 actions déclinées en termes opérationnels sous forme de « Fiches – Actions » sont :

- *Patrimoine Naturel (PN)*

PN 1.4 - Gestion conservatoire des eaux et des sols (bassin versant Rhiss-Nekor)

PN 1.4 - Gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima

PN 2.8 - Etablissement et gestion d'une Réserve Naturelle dans le cirque de Jebha

PN 3.7 - Réhabilitation de la décharge des déchets solides de Chefchaouen

- *Tourisme Durable (TD)*

TD 1.1 - Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine éco touristique de la région

TD 1.2 - Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de la compétitivité

TD. 1.3 - Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région

TD. 1.4 - Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable

TD 2.2 - Mise en place d'un programme de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures touristiques)

- *Patrimoine Culturel Historique (PC)*

PC 1.1 - Création d'un musée des arts et d'industries populaires
PC 1.2 - Restauration et réhabilitation du bastion militaire d'Al Mazamma
PC 1.3 - Valorisation du patrimoine rural : Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central

- *Durabilité du Territoire (DT)*

DT 2.3 - Valorisation des produits forestiers non ligneux : Exploitation et distillation des PAM (plantes aromatiques et médicinales)

DT 2.4 - Développement et modernisation de l'apiculture dans la commune de M'tioua

DT 3.2 - Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale

- *Gouvernance (G)*

G 1.1 - Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE

G 1.3 - Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits

Ces actions, dites « après-PAC », sont censées effectivement être mises en œuvre au-delà du terme du PAC. C'est l'intérêt même du PAC que de pouvoir se prolonger sur la base d'un plan d'actions sélectionnées, prioritaires et répondant aux objectifs fixés.

Enfin, Mme Snoussi a terminé sa présentation par une conclusion où elle a souligné qu'un tel projet qui vise à promouvoir et initier la GIZC n'est qu'une étape d'un long processus destiné à durer car il inscrit les actions qu'il génère dans le long terme, et que l'essentiel est d'avoir pleinement conscience des problèmes et des besoins pour y remédier, d'avoir la volonté politique pour les prendre en charge en orientant et guidant les décisions à « bon escient » et de se doter des moyens adaptés, nécessaires et suffisants, pour réaliser et mener à leur terme les actions qui en découlent. Des recommandations ont été également proposées ; les unes relèvent de considérations générales visant à :

- maintenir la volonté politique à soutenir de telles démarches et prolonger la dynamique collective entreprise ;
- adopter les nouveaux textes qui entrent en vigueur ou sont en passe de l'être et viennent résolument en support au changement dans la manière de gérer l'espace côtier ;
- s'appuyer sur une structure pérenne de coordination des politiques publiques dédiées à la gestion des espaces côtiers.

Les secondes relèvent des principes fondamentaux de la GIZC tels que :

- la sensibilisation et la participation à poursuivre au niveau des pratiques collectives de dialogue, d'échanges et de médiation ;
- la gestion des données et informations géographiques ;
- la construction des indicateurs de durabilité.

Présentation des résultats de l'activité "Protection des sites naturels sensibles" (Président de la séance : M. Ouerghi)

8. M. Atef Ouerghi du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a d'abord présenté une description générale de l'activité et rappelé ses principaux objectifs qui sont :

- Elaboration du dossier d'inscription du Parc National d'Al Hoceima (PNAH) dans la liste des ASPIM (Aire Spécialement Protégée d'Intérêt pour la Méditerranée) ;
- Etablissement d'un état des lieux de la biodiversité marine de la zone côtière du Rif central et identification de sites naturels sensibles ;

- Etablissement des prescriptions de gestion en vue d'une gestion patrimoniale de la zone du Rif Central.

M. Ouerghi a ensuite informé les participants que le dossier d'inscription du PNAH en tant qu'ASPIM a été accepté lors de la réunion des points focaux tenue à Malte entre le 2 et le 5 juin 2009, et que la décision de son inscription officielle sur cette liste a été confirmée par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone lors de la réunion tenue à Marrakech en novembre 2009.

9. M. Hocein Bazaïri (Consultant national) a ensuite enchaîné pour présenter la méthodologie suivie, les sites prospectés (cirque de Jebha, côte de Rhomara et zone entre Cala Iris et Mestassa; le PNAH ayant déjà été étudié dans le cadre du projet MedMPA en 2002) et les investigations menées (plongée libre et plongée en scaphandre autonome). Il a notamment précisé qu'une attention particulière a été donnée à l'identification des espèces et des habitats d'intérêt pour la conservation en Méditerranée en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM.

M. Bazaïri a ensuite exposé les résultats pour chacun des sites prospectés, en termes d'état de la diversité biologique, d'identification des perturbations et des risques et d'évaluation de la vulnérabilité de ces sites à partir de leur degré de sensibilité et d'exposition au risque. Ces évaluations ont abouti au constat que le PNAH et le cirque de Jebha présentent des vulnérabilités respectivement très forte et forte.

En conclusion, et à partir d'une hiérarchisation des sites prospectés, en termes de sensibilité et intérêt pour la conservation, M. Bazaïri a fait état des constats suivants :

- Le PNAH revêt une valeur écologique considérable et mérite amplement son statut de Parc national ;
- La zone de Cala Iris - Mestassa est aussi importante à ce niveau et aurait vocation à être classée comme zone tampon pour le PNAH ;
- Le site de Jebha mérite un statut de protection plus important et plus efficace que celui d'un SIBE de priorité 3 ;
- La côte de Rhomara montre un intérêt écologique moindre pour la conservation en Méditerranée, mais conserve son intérêt comme corridor écologique et devra être gérée en conséquence.

10. M. Sami Ben Haj (Consultant international) a pris la parole pour exposer les orientations de gestion qui ont consisté en des propositions générales pour la zone du Rif central, des recommandations pour l'optimisation de la gestion de la composante marine du Parc National d'Al Hoceïma et enfin des propositions pour le cas particulier du SIBE du cirque de Jebha. Concernant le cas particulier du cirque de Jebha qui a été proposé en tant que Réserve naturelle, M. Ben Haj a passé en revue les principales propositions, et qui se déclinent en : (i) un programme de conservation des espaces naturels et de la biodiversité basé sur 6 actions de conservation ; (ii) un programme d'appui socio-économique à la conservation basé notamment sur la pêche et le tourisme ; (iii) un programme de communication, sensibilisation et éducation.

Présentation des actions pilotes : Jebha et Souani (Président de la séance : M. Erbati)

11. M. Abdelaziz Adidi (Consultant national) a fait une présentation détaillée de l'action pilote (AP) Jebha intitulée « Projet pilote de Jebha - Un Plan d'action local GIZC pour Jebha (M'tioua) : une démarche proactive d'accompagnement des mutations de son littoral ». Après avoir rappelé le contexte et les objectifs de cette AP, il a exposé la méthodologie et la démarche qui ont été adoptées de manière participative avec tous les acteurs locaux, à savoir le bilan diagnostique de la zone, l'identification des enjeux et des objectifs stratégiques.

M. Adidi a ensuite présenté les objectifs spécifiques et les lignes d'actions proposées pour le Plan d'action local pour Jebha, avec une proposition de hiérarchisation de ces actions. Les principaux objectifs du Plan d'action proposé sont de :

- Renforcer la capacité des acteurs locaux pour exécuter efficacement des programmes GIZC, dans un esprit de décentralisation ;
- Promouvoir et soutenir le DD des ressources côtières ;
- Fomenter la sensibilisation et l'éducation sur les questions de la GIZC ;
- Proposer des actions et des directives pour prévoir, mitiger les impacts défavorables sur les zones côtières.

Enfin, il a exposé un exemple de fiche-projet avec des indications sur le coût, les porteurs et les ressources financières potentiels, ainsi que le phasage et le timing pour la mise en œuvre de l'action.

12. L'action pilote de Souani a été présentée par M. Nasser Eddine Zine (Consultant national) qui a d'abord rappelé la problématique du site, siège du projet touristique en cours de réalisation par la Compagnie Générale Immobilière (CGI). L'objectif général de cette AP est d'accompagner le projet touristique balnéaire Souani pour aider le promoteur à garantir un développement durable des investissements tout en préservant les atouts environnementaux du site.

M. Zine a ensuite présenté le Plan d'action, avec des objectifs spécifiques (sept), des orientations (vingt et une), des actions (cinquante-sept) et des propositions d'aménagement dans le but d'assurer les trois composantes du développement durable, à savoir : la durabilité écologique, la durabilité sociale et culturelle et la durabilité économique. Il a également énuméré les 6 actions prioritaires qui ont fait l'objet de fiches signalétiques détaillées.

M. Zine a conclut son exposé en soulignant que l'action pilote Souani a largement contribué à conduire la zone vers le développement durable suite aux mesures d'atténuation des impacts négatifs, qui ont été concédées par les gestionnaires du projet au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Il a ajouté que l'approche participative a permis un renforcement des capacités et une mise à niveau des acteurs locaux en matière de GIZC, dans le but de parvenir à gérer cet espace et les zones côtières méditerranéennes de manière équilibrée et durable.

Le système d'information dans le PAC-Rif central

13. MM. Rachid El Bayed et Abdou Khouakhi (consultants nationaux) ont présenté le système d'information mis en place pour le PAC. M. Khouakhi a d'abord rappelé l'objectif général de cette activité qui consiste à élaborer et mettre à disposition une information géographique, statistique et documentaire sur les thèmes socio-économiques, environnementaux, culturels et intégrés de la zone du PAC. Il a fait état des différentes phases pour la réalisation de l'Atlas cartographique de la zone du PAC, de l'élaboration d'un SIG pour les sites pilotes Jebha et Souani, d'un Catalogue des cartes établies, et d'un Catalogue de métadonnées.

14. M. El Bayed a enchainé en donnant quelques exemples de types de cartes générées, en précisant le mode d'acquisition de chaque paramètre, sa topologie et son origine pour l'élaboration des différentes cartes. Il a également mentionné l'étude par télédétection de la zone du PAC à travers l'analyse des images satellites multi-dates fournies par l'ONEM.

La base documentaire élaborée a été également présentée sous la forme d'une page web

qui contient toute l'information sur les documents et les produits du PAC téléchargeables par les utilisateurs, ainsi qu'une galerie photos. Il a expliqué que ce site qui servira à vulgariser les acquis du PAC, sera opérationnel dès que les arrangements techniques seront effectués auprès des services concernés au niveau du serveur du Département de l'Environnement où le site sera abrité.

Débat général : Comment pérenniser les résultats du PAC-Rif central? (Présidente: Mme Snoussi)

15. Avant de lancer le débat général sur cette question, M. Lahcen Aït Brahim a présenté brièvement les actions après PAC sous deux aspects essentiels : les modalités de réalisation des actions retenues et les conditions de pérennisation du processus GIZC engagé grâce au PAC. Il a ainsi précisé que pour que les actions auxquelles ont abouti les travaux du PAC soient réalisées, il est nécessaire qu'elles trouvent un cadre politique et légal pertinent et efficace. La pérennisation du processus engagé dépend de nombreux facteurs qui sont inscrits dans les fondements mêmes de la GIZC et que M. Aït Brahim a rappelés. Il s'agit en l'occurrence de facteurs liés aux aspects de la gouvernance, de la culture GIZC, de l'apprentissage, de la gestion des connaissances et des moyens -pour les plus importants d'entre eux. C'est cette phase « après PAC » qui donnera un caractère opérationnel et durable à la suite du PAC.

16. Le débat a ensuite porté sur les principaux points suivants :

- Le secteur de la pêche, activité éminemment sectorielle et qui s'inscrit fortement dans la problématique côtière, a suscité quelques interrogations quand à la politique menée par le secteur dans la région. Le besoin de disposer d'un Plan national des pêches est souligné, pour offrir le cadrage général indispensable à un développement intégré, nécessaire à la bonne gestion des ressources et de l'espace côtier. Une harmonisation des différentes politiques (aquaculture, conservation de la nature, etc.) devra être recherchée pour éviter les conflits d'usages des ressources. Il importe dès lors de bien intégrer les projets en cours et futurs comme notamment les investissements programmés dans le cirque de Jebha qui est proposé par ailleurs comme Réserve naturelle dans le cadre du PAC et ce afin de mettre en cohérence les objectifs sectoriels avec celui du développement durable.
- Le représentant de l'INRH a informé l'assistance du suivi et du Plan d'aménagement en aquaculture du Département de la Pêche Maritime, ainsi que du projet de récifs artificiels mené par les japonais dans la partie marine du Parc National d'Al Hoceima, dans le but de préserver et renforcer la biodiversité.
- Les documents d'urbanisme ont également suscité un débat intéressant qui a porté notamment sur l'absence de documents d'urbanisme opposables aux tiers. Ce vide juridique a fait que les zones *non aedificandi* prévus dans le zonage de ces documents n'ont pas été protégées. Le représentant du Centre Régional d'Investissement de Tanger a insisté sur l'impératif d'associer aux documents d'urbanisme une réglementation et a fortement recommandé de mettre des gardes fous afin de promouvoir l'investissement. M. Adidi, en tant que Directeur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, a informé l'assistance du projet du nouveau code de l'urbanisme qui propose d'asseoir les règles d'un urbanisme facilitateur et incitatif, capable de drainer l'investissement et stimuler l'initiative privée, et d'ajouter que le texte constitue une plate-forme pour le développement durable dans le Royaume visant à combler les lacunes qui touchent le secteur de l'urbanisme au niveau de la

complexité et la lenteur des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme et la multiplicité des intervenants.

- Mme Skaricic du CAR/PAP a souligné le fait que le processus GIZC, que le projet PAC a engagé dans le Rif central, ne relève pas exclusivement du Département de l'environnement mais aussi d'autres départements, notamment celui de l'Aménagement du Territoire, et qu'en fait ce processus nécessite une transversalité sectorielle et une collaboration interinstitutionnelle.
- Les questions soulevées par les membres du Comité Souani ont concerné notamment le non respect du cahier de charges soumis par la société responsable de la construction du projet qui avait, semble-t-il, lancé les travaux avant l'octroi de l'acceptabilité environnementale. Leurs interrogations portaient surtout sur comment garantir la sauvegarde du site historique d'Al Mazamma, des dunes et de la forêt du site de Souani. M. ErBati, de l'Institut National d'Archéologie et d'Urbanisme, a informé les participants de la Convention qui a été signée entre le Ministère de la Culture et la CGI et qui a permis de procéder à la délimitation du site et à des fouilles archéologiques, dans le but de protéger et valoriser ce bastion sur le plan touristique.
- Sur le plan de l'assainissement solide, M. Chaoui du SEEE, a apporté des précisions aux questions concernant ce volet. Il a notamment rappelé les objectifs du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) qui prévoit, entre autres, d'assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers au niveau provincial et de réaliser des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains.

Conclusions et recommandations

17. A la suite du débat qui a été engagé, les conclusions et recommandations suivantes ont été adoptées :

- Les participants, notamment les membres du Comité Souani et de l'opération pilote Jebha, ont félicité l'équipe du projet PAC pour le travail réalisé et pour les résultats obtenus, concrétisés par des fiches-projets bancables.
- L'accent a été mis sur l'important effort déployé par l'ensemble des acteurs impliqués directement et indirectement dans le PAC-Maroc, et sur la dynamique collective initiée par ce projet, qui a impliqué toutes les parties prenantes dans toutes les phases de préparation et de mise en œuvre, et qu'il s'agit maintenant d'entretenir et de pérenniser.
- Les conditions de pérennisation des acquis issus du PAC nécessitent :
 - en premier lieu, de mettre en place d'une structure dédiée (Comité, Commission, Unité...) qui soutienne en permanence la réalisation des objectifs fixés par le Plan d'action et assure le suivi des actions engagées ;
 - de maintenir un niveau de formation et de sensibilisation suffisant, à travers la poursuite de l'organisation d'ateliers participatifs, qui constitueraient une plateforme de discussion et de gestion de conflits potentiels, ceci afin d'inscrire dans la durée la dynamique du processus GIZC initié par le PAC ;
 - de disposer d'une équipe permanente compétente pour assurer la pérennité du Système d'Information au travers de l'alimentation en données fiables et leur actualisation. Ce système doit faciliter l'accès et le partage de

l'information.

- Il faut activer le classement du cirque de Jebha en tant que Réserve naturelle et geler les activités qui porteraient préjudice à cet écosystème marin de grande valeur.
- Il a été recommandé de mettre en place un Comité de coordination et de suivi des projets touristiques en cours et programmés dans la région, et de constituer un Réseau pour le tourisme durable.
- Il faut faire en sorte que les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) des projets de développement programmés dans la région, soient les garants du respect de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable.
- L'intérêt d'une conférence nationale : M. Adidi a proposé que les acquis du PAC méritent une attention particulière qui pourrait se traduire par la tenue d'une Conférence de niveau national qui se tiendrait à Rabat à la rentrée pour partager les résultats du PAC avec les différents ministères sectoriels, le PNUD, la CE, la Banque mondiale et tous ceux qui peuvent appuyer les activités après-PAC.

Clôture de la réunion

18. Au nom de la Coordination nationale M. Mohamed Chaoui, a réitéré ses remerciements au PAM, et notamment au CAR/PAP qui a soutenu le PAC-Maroc dans toutes ses phases et ses composantes. Il a remercié également les consultants nationaux et leurs homologues du PAM et du CAR/PAP pour l'excellent travail accompli et qui a permis de traduire les attentes des acteurs en un plan d'action concerté. Il a enfin remercié tous les acteurs nationaux et locaux qui ont contribué à la réussite de ce projet.

19. M^{me} Zeljka Skaricic, Coordinatrice du PAC pour le PAM, a ensuite pris la parole pour remercier à son tour tous les acteurs qui ont contribué aux résultats du PAC, en particulier, les consultants nationaux et ceux recrutés par les Centres du PAM. Elle a en particulier remercié M. Chaoui et Mme Gardi de la Coordination nationale et Mme Snoussi, Chef de projet national, pour leur implication et pugnacité vis à vis de ce projet difficile et l'effort considérable qu'ils ont déployé pour conduire le projet à bon terme. Par ailleurs, elle s'est félicitée de la dynamique collective créée et remercié pour cela tous les acteurs locaux.

20. Mme Maria Snoussi a également remercié le CAR/PAP, la Coordination nationale, toute l'équipe des consultants et notamment tous les acteurs locaux pour leur mobilisation et assiduité aux exercices GIZC auxquels ils se sont volontiers prêtés. Elle en a profité pour lire un message de remerciements qui a été envoyé par M. Jacques Denis, Consultant du CAR/PAP et expert GIZC, qui a accompagné toutes les phases du PAC, mais qui a du partir en Martinique pour un autre poste avant la clôture du PAC (voir annexe 4). Son apport pour le PAC a été largement reconnu et applaudi par tous les participants.

21. L'atelier a été clôturé à 14h30 par M. Chaoui qui a souhaité un bon retour à tous les participants.

ANNEXE 1

Liste des participants

AARAB Mohamed
C.R. Amtar/Secrétaire Général
0650442104
nefer-tity@live.fr

ABRAK Mohamed Amin
Province Chefchaouen/Adm. Service Environnement
0672742713
abrakmohamedamin@yahoo.fr

AIT HAMOU Tariq
Gendarmerie Royale/Commandant de compagnie
amraniwassim@hotmail.com

BENYACOUB Mustapha
Association Dar Taliba/Président
0670463481
mostapha_ben@hotmail.com

BOUADDI Abdeslam
Comité de Suivi du projet Souani CSPS
0661055061 F 0539957132
bouaddiabdeslam@yahoo.fr

BOUJIBA Abdelhakim
CSPS/membre
0661999558

BOUSSELHAM Ahmed
C.R. M'tioua/Président

CHABLI Abderrahim
DPM Jebha/Chef Service Sécurité maritime et PP
0671688334
abderrahim.chabli@mpm.gov.ma

CHIADMI Hicham
IRHUA/Architecte
0662057592
chiadmi_hicham@yahoo.fr

DAGHOUSSE Samir
Protection Civile/Commandant Provincial de Chefchaouen
0661083124
lieutenansamirdaghoussi@hotmail.com

DOUDOUH Saïd
CSPS/membre
0662577676

sadodo@hotmail.com
ELANDALOSI Mohamed
AZIR/Président
0660050702 F 0539841718
mohazir@hotmail.com

EL ATTABI Imad
AKHBAR RIF/Journaliste
0661915361
imad_elattabi@hotmail.com

EL GARROUDI Mounir
AKHBAR RIF/Journaliste
0670660558
OUCHAN_S@hotmail.com

EL HASSANI Hassani
Province Chefchaouen/Chef DCL
0661129693

EL KHATTABI Anissa
Association Rif pour le Développement du Tourisme Rural/Vice-président
0662101279/0539981833
riftourisme@yahoo.fr

ELMAMOUN Fouad
Hotel El Mamoun-Jebha
0666393810 / 0539989995
hotel-elmamoun@hotmail.fr

ELMESBAHI Mohamed
CR Bni Gmil Mestassa/1^{er} Vice-président
0611944499

ENNABILI Mohamed
ADEMN/Président
0666432895/0539992276
ademnordmaroc@yahoo.fr

ERRAHMOUNI ABDELLATIF
C.R. Bni Bouzra/Ing. Etat:Service technique
0678323385
abouserine@hotmail.fr

ESSARHIR Nouredine
Ing./DPE/Service Eau
0661281993
n.saghir@mtpnet.gov.ma

EZ-ZAHER Ahmed
PNAH/Directeur
0661047278
ahmed3783@hotmail.com

EZZERARI Ahmed
HCEFLCD/Division des Parcs et Réserves Naturelles
0661653478
zirari4@hotmail.com

FNIGUER M'barek
C.R. Steha/Technicien
0679312267
fnijer_007@hotmail.com

HABBAZ Ali
Marine Royale/SECMAR NORD (OPS)
0661428841
habazali@yahoo.com

HARRAK Abdeslam
Délégation Tourisme/Coordinateur
0662727551

KABAJ Abderrahim
Protection Civile/Commandant Régional Tanger-Tétouan
0661492805

LEMALLAM Omar
Association Mémoire du Rif/Professeur
0662476874
omar.lemallam@gmail.com

MADANI Yahia
C.R. Bni Boufrah-Al Hoceima/Adjoint technique
0668426861

MARHRAOUI Mohammed
INRH Mdiq/Chef de Station RSSL
0539975763/05 39 66 38 45
0666088078
m.marhraoui@gmail.com

MECHAAL Amina
Enseignante ADL/IPADE
0668645185
mechaalamina147@hotmail.com

OUKHIAR Mimoun
Délégation Tourisme Al Hoceima/Inspecteur Divisionnaire du Tourisme
0665139245
moukhiar@tourisme.gov.ma

RAJI Otmane
Association Targa-Aide/Chargé gestion SIG
0670143918
otmaneraji@gmail.com

RIANE Mohamed
Agence Urbaine Tétouan-Antenne Chefchaouen/Cadre géographe
0667558254 F 0539988571
riane.architecture@gmail.com

SALMI M'RABET Hassan
CRI Tanger-Tétouan/Chef Division Investissement
0539342301
salmi.invest@gmail.com

TESSOUDALI Redouane
Coopérative pêche artisanale Jebha
0666241362
Tess-Red@hotmail.com

Consultants nationaux

SNOUSSI Maria
Univ.Mohamed V/Consultante-Chef projet PAC
0661401532
ma_snoussi@yahoo.fr

ADIDI Abdelaziz
INAU/Professeur
0663113902 F 0537775009
a2adidi@yahoo.fr

AIT BRAHIM Lahsen
Enseignant Chercheur 066197031 F 0537771957
laitbrahim@gmail.com

BAZAIRI Hocein
Enseignant Chercheur
0661583765
hoceinbazairi@yahoo.fr

EL BAYAD Rachid
EMI/Gérant/ISPS Technology
0663715077
elbayad@gmail.com

ERBATI Elarbi
INSAP
0667875160
erbatl_insap@yahoo.fr

KHOUAKHI Abdou
FSR
0667974233
abdouu2005@gmail.com
NIBANI Houssine
AGIR
0662024503 05 39 84 00 09
agirnibani@gmail.com

ZINE Nasser Eddine
Enseignant Chercheur
0667679225
nzine@hotmail.com

SEEE/DE - Coordination nationale

CHAOUI Mohammed
SEEE/DE/DSPR
Chef Service Eau
0537570656
chaoui@enironnement.gov.ma

GARDI khadija
SEEE/DE/DSPR
0537570758
gardikhadija@yahoo.fr

EL SABRI Saïd
SEEE/DE/Chef Service Régional Al Hoceima
066170 15 84 F0539985911
s_elsabri@yahoo.fr

KHIDOUR Lhoussaine
SEEE/Chef Service Régional Tanger-Tétouan
0661847072 F 0539321947
khidour@yahoo.fr

PNUE-PAM-CAR/PAP

PREM Marco
UNEP-MAP-PAP/RAC
Directeur a.i.
0038521340471/F. 0038521340490
marko.prem@ppa.t-com.hr

SKARICIC Zeljka
CAR/PAP - Administrateur principal de projets
00 385 21 340490
zeljka.skaricic@ppa.htnet.hr

PNUE-PAM-CAR/ASP

OUERGHY Atef
PNUE-PAM-CAR/ASP
Chargé de programme
0021620510728
atef.ouerghi@rac.spa.org

BENHAJ Sami
CAR/ASP
Consultant
0021672425627
samibenhaj@yahoo.co

ANNEXE 2

Ordre du jour

Mercredi 9 juin 2010	
Après-midi	Arrivée des participants.
Jeudi 10 juin 2010	
09h00 – 09h30	Accueil et enregistrement des participants.
09h30 – 10h00	Ouverture de l'atelier : <ul style="list-style-type: none">- Allocutions d'ouverture.- Présentation des objectifs et programme de l'atelier.- Désignation du président et du rapporteur de l'atelier.
10h00 – 10h45	Présentation du projet : objectifs, déroulement, principaux résultats.
10h45 – 11h00	Pause café.
11h00 – 11h30	Présentation des résultats de l'activité "Sites sensibles" et du dossier ASPIM préparé pour le parc national d'Al Hoceima.
11h30 – 12h30	Présentation des actions pilotes : Jebha et Souani. Discussion.
12h30 – 13h00	Le système d'information dans le PAC Rif-Central
13h00 – 14h30	Discussion: Comment pérenniser les résultats du projet? Conclusions et recommandations.
14h30	Clôture de l'atelier.

ANNEXE 3

Discours d'ouverture

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'être présents à cet atelier de clôture du projet PAC-Maroc pour la zone côtière du Rif central, Chefchaouen et Al Hoceima.

Je saisis cette occasion pour adresser mes plus vifs remerciements au PAM et ses Centres qui ont appuyé la réalisation de ce projet et plus particulièrement le CAR/PAP et notamment Mme Zeljka Skaricic ainsi que M. Marco PREM et le représentant du CAR/ASP M. Atef Ouerghi.

Je remercie également les autorités locales des deux provinces de Chefchaouen et Al Hoceima ainsi que tous les acteurs nationaux et surtout locaux qui sont nos partenaires dans le processus d'élaboration de ce projet.

Mes remerciements sont adressés également à nos consultants nationaux et leurs homologues du PAM et du CAR/PAP pour leur excellent travail ayant permis de traduire les attentes des acteurs en un plan d'action concerté.

Mesdames et Messieurs,

L'atelier qui nous réunit aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail participatif qui a démarré ici à Chefchaouen le 29 avril 2008 et qui a permis de mobiliser autour du Programme d'Aménagement Côtier du Rif central tous les acteurs nationaux et locaux privés, publics et associatifs qui se sont progressivement appropriés les principes de la gestion intégrée des zones côtières GIZC.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir atteint les objectifs immédiats du PAC-Maroc notamment le renforcement des capacités en matière de GIZC et de développement durable et l'identification d'actions concertées visant la protection des ressources culturelles et naturelles de la zone du PAC avec une attention particulière aux opérations pilotes.

La dynamique ainsi mise en place à travers le PAC, appuyée par la prise de conscience des Parties Prenantes, contribuera sans aucun doute à poser les jalons d'une nouvelle forme de gouvernance menant à une meilleure gestion évolutive et participative.

Mesdames et Messieurs,

La volonté politique à même de pérenniser cette dynamique ne cesse d'évoluer depuis plus d'une décennie à travers notamment l'engagement du pays, sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans un certain nombre de processus qui permettront tels que le processus de régionalisation et la Charte nationale sur l'environnement et le développement durable ainsi que le projet de loi sur le littoral en cours d'adoption.

Le choix de notre pays pour célébrer la journée mondiale de la terre en avril dernier, témoigne une fois de plus de la reconnaissance des efforts déployés par le Maroc en faveur de la protection de l'environnement aux niveaux national et global.

Mesdames et Messieurs,

Vivre dans un environnement sain et équilibré est l'un des droits indéniables de l'homme sur lequel insiste la charte nationale de l'environnement et du développement durable. C'est aussi l'objectif du PAC qui a montré l'importance de l'Homme dans le processus de gouvernance et qui a permis grâce à l'implication de tous les partenaires à élaborer un certain nombre de produits d'aide à la prise de décision et qui seront présentés et discutés au cours de cette journée en vue de leur finalisation et diffusion.

Le point culminant des travaux de cette journée portera sur les conditions de fructification et de pérennisation des résultats et acquis du PAC pour que cet atelier soit en fait, le début d'un véritable processus de mise en œuvre des actions concertées avec l'appui de tous les partenaires qui ont permis de réaliser ce projet.

Mesdames et Messieurs,

Avant de conclure, je saisi cette occasion pour réitérer l'appel à l'engagement de tous pour la protection de l'environnement et du développement durable car la réussite de toute action reste largement tributaire de l'effort et de l'engagement de tous les partenaires et du degré d'intégration des actions environnementales dans les politiques sectorielles de développement.

Je souhaite plein succès aux travaux de cet atelier et vous remercie de votre attention.

ANNEXE 4

Message de M. Jacques Denis Consultant CAR/PAP et Expert GIZC

Bien qu'appelé sous d'autres latitudes à exercer de nouvelles fonctions, je suis néanmoins en pensées auprès de vous tous à l'occasion de cet événement qui marque la fin d'une belle action collective menée grâce au PAC sur plus deux années.

Je tenais à souligner, en toute sincérité, le fait que d'avoir vécu ce Projet avec vous tous, de bout en bout, fut une chance exceptionnelle pour moi car j'y ai beaucoup appris, et de vous, et de votre pays.

En effet, j'ai énormément apprécié de travailler au plus près de vous, membres des équipes du PAC et, en particulier, Maria qui a tout fait et tout donné pour le mener avec succès jusqu'au bout.

Je n'oublierai jamais, non plus, les excellents moments, studieux et conviviaux à la fois, vécus à travers les contacts et les changes extrêmement riches dont j'ai pu bénéficier, lors des ateliers ou sur le terrain avec tous les acteurs locaux fortement impliqués car convaincus de la nécessité d'œuvrer pour la mise en valeur de leur zone côtière.

Dans le sillage du PAC, je souhaite donc à tous *bon vent* dans la poursuite de vos activités respectives, en faisant en sorte qu'au travers de ses résultats et de ses acquis, il ait été une réelle œuvre utile.

Jacques Denis
Délégué Régional Ifremer aux Antilles,
Le Robert, Martinique.